



COM

60 RUE VERGNIAUD  
75640 PARIS CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

## COUPES SOMBRES ET PROVINCIALES

# 8 suppressions et 18 reclassements au programme

**La Poste restructure le service national de l'audit interne (SNAI). Au final : suppression de 8 postes d'auditeurs et regroupement des équipes territoriales sur Maisons-Alfort ! En fait, ce sont les 26 postes d'auditeurs (dont 3 chefs de produits et 1 assistante) installés en province (Rennes, Bordeaux, Nancy, Lille, Nantes, Villeurbanne, Marseille) qui sont supprimés. La Poste créera 18 postes à Maisons-Alfort.**

Certes, les collègues concernés pourraient poursuivre leur mission, mais il leur faudrait pour cela accepter de rejoindre Maisons-Alfort ! Dans les faits, aucun d'entre eux n'est en mesure de choisir cette option, et l'opération de centralisation de l'audit interne, que les dirigeants fondent bien évidemment sur de bonnes raisons, aura pour conséquence une importante perte de compétences du service de l'audit du Courrier.

Encore une fois, FO dénonce ces suppressions d'emploi qui s'inscrivent dans une logique de réductions des coûts de fonctionnement. Dès le 1<sup>er</sup> janvier, les 3 chefs de produits, les 22 auditeurs et l'assistante concernés seront affectés en DOTC. L'incontestable connaissance des métiers du Courrier que les auditeurs ont acquise permet aux dirigeants du SNAI d'afficher le plus grand optimisme quant à leur intégration au sein des DOTC.

FO ne partage pas cet optimisme ! Ne voyons-nous pas tous les jours la situation de l'emploi des cadres en DOTC se dégrader, à un rythme semblable à celui que connaissent toutes les catégories de personnel !

Au cours de la bilatérale qui s'est déroulée le 10 septembre 2009, nous avons exigé les garanties suivantes :

- sur les 3 propositions de poste auxquels les personnels en reclassement ont droit, 2 devront concerner des postes dans le périmètre de la DOTC,
- les auditeurs pourront opter, lorsqu'ils le souhaitent, pour une autre DOTC que celle de leur résidence administrative,
- l'intégration des auditeurs ne peut relever de la seule responsabilité de la DOTC de rattachement : le SNAI devra tenir sa place dans le dispositif de reclassement, notamment par la mise en place d'une Commission de suivi du CTP à Maisons-Alfort,
- les auditeurs qui, au 1<sup>er</sup> janvier, ne seraient pas affectés sur un poste et donc installés dans des locaux de la DOTC pourront conserver l'usage de leur bureau actuel.

**La CDSP aura lieu le 16 septembre 2009 à 14 heures, le CTP et une réunion du CHSCT pourraient se tenir le 20 octobre 2009.**

**FO appelle tous les personnels à faire connaître leur avis et leurs attentes à ses militants et représentants. Votre parole sera entendue, votre intérêt sera défendu !**

La Poste mérite un  
REFERENDUM !